

RETOUR SUR LES RENCONTRES NATIONALES DES ESPACES-TEST AGRICOLES,  
ORGANISÉES PAR LE RENETA ET LES CHAMPS DES POSSIBLES, DU 21 AU 23 JUIN 2017 À TOUSSACQ (77)



« Quand les citoyens  
se mobilisent  
pour l'installation  
en agriculture :

L'EXEMPLE DES  
ESPACES-TEST  
AGRICOLES »

# Les organisateurs

## LE RÉSEAU NATIONAL DES ESPACES-TEST AGRICOLES

Créé en mars 2012, le RENETA a pour objet la promotion du test d'activité en agriculture. Ce dernier facilite l'installation progressive de nouveaux agriculteurs participant au renouvellement d'une profession qui a perdu 200 000 actifs entre 2000 et 2010.

Le test d'activité s'inscrit dans un parcours de création progressive d'activité et définit le moyen pour une (ou des) personne(s) de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée. Il offre un cadre modérateur et échelonnant la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Les membres de RENETA se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Ils s'engagent dans une démarche de réciprocité, de coopération et de mutualisation, autour d'une charte et de valeurs communes. Ils sont des outils au service :

- de porteurs de projet souhaitant tester ou créer une activité agricole professionnelle ou une activité en lien avec la production agricole ;
- d'agricultures respectueuses de l'Homme et de l'environnement, et ancrées dans leur territoire ;
- de l'installation progressive en agriculture ;
- du renforcement de la coopération entre les projets agricoles ;
- de l'animation des dynamiques territoriales ;
- d'un renouvellement des formes d'exercice du métier d'agriculteur.

Pour cela, le réseau structure son action autour de trois thèmes principaux :

- l'échange de pratiques et le renforcement de compétences ;
- le compagnonnage et l'expertise ;
- la recherche et l'innovation sociale.

RENETA regroupe aujourd'hui près de 80 membres, parmi lesquels une cinquantaine d'espaces-test en fonctionnement, une vingtaine d'espaces-test en projet et des membres associés. Ces espaces-test sont des dispositifs multi-partenariaux impliquant des acteurs de nature très variée : associations de développement agricole et rural, associations d'éducation



populaire, couveuses d'activité, coopératives d'activités, chambres d'agriculture, collectivités, etc.

Depuis 2015, RENETA est engagé dans la Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) « Agriculture et innovation sociale » (AGIS) qui rassemble Terre de Liens, Réseau Civam, Relier et la Fodear. Ce programme conduit dans le cadre du Réseau rural français a pour objectif d'élargir le panel des acteurs œuvrant dans le domaine de l'agriculture, notamment en faveur de l'installation et de la transmission agricoles.

Plus d'infos : <https://reneta.fr>.

## LES CHAMPS DES POSSIBLES

L'espace-test agricole d'Île-de-France, Les Champs des Possibles, est une couveuse et une coopérative d'activités spécialisée dans les métiers de l'agriculture, de l'alimentation et du développement local.

La structure anime depuis 2009 un dispositif régional dédié à l'accompagnement et à la formation de futurs paysans et entrepreneurs ruraux en Île-de-France, faisant de la structure une des premières expériences dans ce domaine. Réunissant au sein d'une même entreprise partagée des paysans, des artisans, des porteurs de projet, des citoyens, des collectivités et diverses autres catégories d'associés, Les Champs des Possibles construit un modèle agricole novateur qui crée de l'emploi, dynamise les territoires et promeut une agriculture paysanne proche des citoyens.

L'outil entend proposer une réponse concrète à l'enjeu du redéploiement d'une agriculture biologique de proximité en Île-de-France où la demande est forte.

En accompagnant des créateurs et créatrices d'activités dans des filières aussi demandées que sinistrées comme le maraîchage, l'arboriculture ou l'élevage, Les Champs des Possibles contribue à la recréation d'entreprises et d'emplois dans le secteur agricole francilien et à la fixation de valeur ajoutée dans les zones rurales et périurbaines de la région. Fin 2016, Les Champs des Possibles comptait douze sites de test d'activités (dix fixes et deux itinérants) répartis en Essonne, en Seine-et-Marne et dans les Yvelines. Depuis 2009, plusieurs dizaines de candidats à l'installation y ont testé des activités de maraîchage, de polyculture avec transformation en pain, d'élevage ovin, caprin, volailles et d'arboriculture.

Très concrètement, « l'incubateur » Les Champs des Possibles met à disposition des personnes en test :

- des moyens de production : foncier, matériel agricole, installations techniques, cheptels, etc. ;
- un cadre légal pour tester l'activité via la signature d'un Contrat d'appui au projet d'entreprise et l'hébergement économique, juridique, social et fiscal de l'activité par la couveuse ;
- un accompagnement renforcé sur les aspects entrepreneuriaux, techniques et sur la mise en œuvre du projet d'installation ;
- un accès facilité à différents réseaux de commercialisation et un appui en trésorerie pour le démarrage du projet.

La structure, qui depuis 2016 est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), travaille en partenariat étroit avec un grand nombre d'acteurs des secteurs de l'emploi, de la formation, de l'installation et des organisations professionnelles agricoles.

Plus d'infos : [www.leschampsdespossibles.fr](http://www.leschampsdespossibles.fr).

## Quelques mots de bienvenue

« Je suis très heureux de vous accueillir sur la ferme de Toussacq pour ces sixièmes rencontres nationales du RENETA. C'était la ferme de mon grand-père qui y est arrivé en 1920 comme fermier. C'était une ferme en polyculture-élevage, d'une centaine d'hectares, attenante au château. Après la Seconde Guerre mondiale, la ferme a évolué vers une agriculture plus intensive, avec des cultures industrielles, des céréales et de la production de semences. Mon père a repris la ferme en 1956 et je m'y suis installé en association avec lui en 1979. J'ai commencé la conversion en bio en 2000, pour différentes raisons, sanitaires et écologiques notamment. À partir de ce moment, je suis allé vers le maraîchage et j'ai vite été "attrapé" par le mouvement des Amap [Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne]. Je me suis rapidement impliqué dans le réseau régional des Amap parce que je trouvais que c'était une excellente façon de faire le lien avec les paysans et les consommateurs. Au milieu des années 2000, nous nous sommes demandé comment installer plus de maraîchers et de paysans, pour répondre à une demande croissante que nous n'arrivons pas à satisfaire. Nous avons alors réfléchi aux couveuses qui commençaient à se développer. J'ai proposé d'en démarrer une sur ma ferme et nous avons créé Les Champs des Possibles en 2009. »

**Jean-Louis Colas**, co-président du RENETA et co-gérant de la SCIC Les Champs des Possibles



## LA FERME DE TOUSSACQ, LIEU TEST HISTORIQUE DES CHAMPS DES POSSIBLES

Située dans la commune de Villenauxe-la-Petite, au sud-est de l'Île-de-France et à la limite de la Bourgogne, la ferme de Toussacq est le premier site de test des Champs des Possibles et son siège social. Depuis 2009, une douzaine de personnes y ont testé leur projet (maraîchage, polyculture-élevage ovin) aux côtés



de deux jeunes installés et, chaque année, plusieurs dizaines de stagiaires viennent y suivre des formations dispensées par Les Champs des Possibles. La ferme est donc un lieu d'intense activité où se côtoient de nombreux agriculteurs et futurs agriculteurs.

Au fil des années, en lien étroit avec le développement de l'activité des Champs des Possibles, la ferme de Toussacq est devenue le centre d'une importante dynamique locale autour de l'agriculture biologique : installation à proximité de maraîchers en bio formés sur la ferme, développement sur le site d'un atelier partagé de production de plants pour les couvés et les maraîchers du secteur, création d'une Cuma mi-2016 entre Les Champs des Possibles et d'autres acteurs de la bio du territoire.

# Mobiliser l'épargne citoyenne pour financer l'installation

## PROBLÉMATIQUE DE L'ATELIER

Les dispositifs de financement des activités agricoles par l'épargne citoyenne ont des visages multiples. À quels besoins répondent-ils, lors du test ou de l'installation ?

En agriculture, l'avènement du productivisme a posé l'augmentation de la productivité comme une fin en soi. L'histoire du Crédit agricole et, plus généralement, des dispositifs de financement de l'agriculture (aides et crédits), témoigne de ce mouvement. À l'échelle des fermes, il est désormais clair que l'endettement est un facteur limitant de l'autonomie dans les choix de production. Aujourd'hui, les externalités négatives, sociales et environnementales, de l'agriculture sont dénoncées plus que jamais. Dans le même temps, on constate que deux tiers des installations ne sont pas aidées et que nombre de personnes qui désirent s'installer souhaitent aussi sortir de la logique productiviste. Changer d'orientation nécessite d'actionner tous les leviers et celui du financement (des installations et plus globalement de l'agriculture) en est un.

En matière d'espaces-test agricoles, il existe une diversité de financements et de modèles économiques mais, globalement, chacun rencontre des difficultés qui sont proches. Avec dix ans de recul, on observe qu'il est de plus en plus compliqué de les financer (dans leur mise en place et leur fonctionnement), même s'ils demeurent, *a priori*, des dispositifs très innovants. L'effet nouveauté ne fonctionne plus et les financements publics sont en baisse ; les espaces-test se sont « banalisés ». Parallèlement (et paradoxalement), la reconnaissance publique de leur intérêt pour faciliter l'entrée dans le métier est croissante, tout comme celle du public en test (souvent des personnes non issues du milieu agricole, en reconversion professionnelle ou pas). Les réformes territoriales (notamment la fusion des Régions) ajoutent des difficultés. C'est dans ce contexte que se développe la réflexion sur la mobilisation de l'épargne citoyenne.

## QUELQUES OUTILS

# En Seine-et-Marne, l'association Afile 77 est née fin 1991 d'une volonté de répondre aux problèmes de financement des entreprises d'insertion. Elle s'inscrit dans un territoire, une communauté d'acteurs souhaitant donner forme et vie à toutes les activités économiquement et socialement utiles, individuelles et collectives, qui participent à la baisse du chômage. Elle est en lien étroit avec l'Adie et France active et intervient auprès des créateurs d'entreprise et des structures de l'économie sociale et solidaire avec trois instruments principaux : une intervention directe sous forme de garantie d'emprunt bancaire, de primes ou d'apport en trésorerie ou investissement (plus d'infos : [www.afile77.org](http://www.afile77.org)).

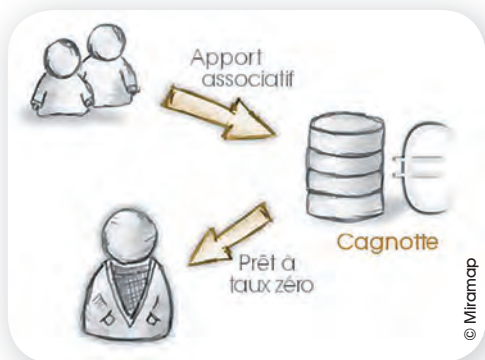
# La plateforme de financement participatif dédiée à l'agriculture et à l'alimentation Miimosa a vu le jour il y a trois ans. Elle propose la mise en relation de porteurs de projets agricoles et du grand public par un système de dons avec contreparties en nature (produits de l'exploitation, visites, temps de rencontre...). Elle est aujourd'hui présente en France et en Belgique.

En trois ans, quelque 700 porteurs de projet auront levé, en moyenne, 6 500 euros de financement (allant de 1 000 à 57 000 euros). Pour récolter l'argent des donateurs, le porteur doit réunir au moins 60% de son appel de fonds initial. La plateforme ne prélève des frais de service que si la collecte est réussie (avec un maximum de 10%), avec des taux de frais dégressifs pour inciter le porteur de projet à aller au-delà des 60%. Les projets peuvent porter sur de l'achat de cheptel, de bâti, de foncier... Ce type de financement peut avoir un effet levier, permettant, par exemple, de débloquer des situations auprès des banques. Bien souvent, les donateurs sont des « locaux » (proches socialement et géographiquement du porteur de projet) et la plupart d'entre eux n'accordent pas une grande importance à la contrepartie. Quand l'objectif de collecte n'est pas atteint, le porteur de projet prend généralement l'initiative de rendre l'argent aux contributeurs (plus d'infos : [www.miimosa.com](http://www.miimosa.com)).

# Face à l'émergence spontanée d'initiatives de financement sans intermédiaires entre paysans et consommateurs en Amap, le Miramap et le Réseau Amap Île-de-France s'appliquent depuis 2012 à mutualiser les expériences de terrain pour proposer un modèle simple et sécurisé de circuit court de finance solidaire : la cagnotte solidaire. Il s'agit d'une association loi 1901 qui permet l'octroi à des paysans de prêts d'honneur (pouvant aller de quelques milliers à quelques dizaines de milliers d'euros) à même de pallier les besoins de trésorerie ou d'appuyer des investissements. Les tentatives de fiscalisation des Amap mais aussi la complexité d'un fonctionnement reposant sur des reconnaissances de dettes individuelles, militent en faveur de la création d'associations spécifiques, séparées des Amap. Le mécanisme de cagnotte repose sur deux phases distinctes : premièrement, l'alimentation par les membres de la cagnotte du fonds d'épargne de l'association par des apports avec droit de reprise et, deuxièmement, l'attribution sous forme de prêts des fonds récoltés. Malgré les relations de proximité entre Amapiens et paysans ou paysannes en Amap, des expériences de terrain indiquent qu'un effort de communication autour du projet est nécessaire. Une fois, le prêt accordé, un plan de remboursement de la cagnotte est arrêté. Bien souvent, la cagnotte a une vie associative propre, distincte de celle de l'Amap (plus d'infos : <http://miramap.org/Les-cagnottes-solidaires.html>).

## Discussion

Pour le foncier, d'autres dispositifs, comme le mouvement Terre de Liens ou les Groupements fonciers agricoles (GFA), permettent de mettre en valeur le droit d'usage de la terre en le déconnectant de la propriété. Les multiples outils existants, anciens et nouveaux, montrent une diversité d'approches et de cultures (don, médiation numérique...). Cependant, leurs initiateurs semblent vouloir « aller dans le même sens » et financer « une autre agriculture ». En matière de dynamique collective, il faut sans cesse se montrer innovant pour qu'on s'y investisse ; dès qu'un dispositif semble classique, il perd des adhérents...



### Principe d'une cagnotte solidaire

# Le réseau Initiative France, constitué de plus de 200 plateformes installées partout en France, accueille les créateurs, évalue leur projet et peut les financer par un prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties (destiné aussi à faciliter l'accès au crédit bancaire). Il entend ainsi aider à la création et à la reprise d'entreprises. Depuis 2012, il peut également soutenir les projets agricoles. Pour le moment, le réseau ne soutient pas de projet de couveuse ou d'espace-test (plus d'infos : [www.initiative-france.fr](http://www.initiative-france.fr)).

# Lancée en 2013, la plateforme de financement participatif HelloAsso est exclusivement consacrée au don (avec ou sans contreparties) à destination d'associations. Elle est gratuite, ne repose pas sur du prélèvement de commission et se rémunère grâce aux « pourboires volontaires » laissés par les contributeurs. Ce service peut s'avérer intéressant pour les couveuses d'activités agricoles sous statut associatif (plus d'infos : [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)).

### À creuser/à retenir

# Pour les espaces-test agricoles, le financement à long terme des structures est un problème. Comment ces différents dispositifs de mobilisation de l'épargne citoyenne pourraient-ils avoir un effet levier sur des financements publics pérennes qu'ils n'ont pas vocation à remplacer mais à compléter ?

# Quelles solidarités existe-t-il entre les membres du RENETA ? (NB : une réflexion, menée avec l'Avise, sur la mise en place d'un « fonds d'amorçage » est en cours au sein du réseau).

# Y aurait-il, pour les espaces-test notamment, des formes juridiques plus intéressantes que d'autres pour capter des financements privés (aujourd'hui très peu mobilisés) ?

### Petite bibliographie non exhaustive

- Le ménage des champs, chronique d'un éleveur au XXI<sup>e</sup> siècle – Xavier Noulhiane – Les éditions du bout de la ville (2016)
- Pour un financement solidaire des projets agricoles et ruraux – dossier paru dans le n°451 de *Transrural initiatives* (décembre 2015)
- Une autre finance pour une autre agriculture – ouvrage collectif coordonné par le Miramap Éditions Yves Michel (2013)

# Terre de Liens et les espaces-test agricoles

## PROBLÉMATIQUE DE L'ATELIER

Quelles coopérations, dans les territoires, entre Terre de Liens et les espaces-test agricoles ?

Il existe de multiples coopérations et une grande diversité de partenariats entre Terre de Liens et les espaces-test agricoles, en lien avec leur diversité de formes (permanent, en archipel...) et celles des composantes du mouvement Terre de Liens (foncière, associations territoriales...). Au-delà des liens existants, la connaissance mutuelle entre les réseaux progresse dans de nombreux territoires et des questionnements et pistes de renforcement des coopérations émergent avec la conscience que si Terre de Liens n'est pas un propriétaire comme les autres, les espaces-test agricoles ne sont probablement pas des fermiers comme les autres !



## PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION...

... en matière d'information/communication :

- mettre en avant les spécificités des espaces-test agricoles locataires de Terre de Liens et chercher à capitaliser ces expériences (via les associations territoriales, la foncière ou le centre de ressources du mouvement Terre de Liens ?) ;

## Pays'en Graine et le Gerموir, deux exemples de coopération

Territoire	ETA	Association territoriale TDL	Qui coopère, où et selon quelle impulsion ?	Sur quoi s'ancrent l'implication fonctionnelle		
				TDL comme accompagnateur (de porteurs de projet, de territoires)		TDL comme
				TDL comme (co)animateur d'ETA	Accompagnement des personnes en test (sur les aspects fonciers)	L'ETA est-il locataire de TDL ?
Dordogne - Communauté de communes de Périgueux	Pays'en Graine - réseau périgourdin des lieux-test agricoles	Aquitaine	<p><b>Préalables :</b> Alain Daneau (très impliqué dans le Reneta depuis sa création) a été salarié de la communauté de communes pendant plusieurs années. Sur ce territoire, le CFPPA accompagne des porteurs de projets (par exemple, en 2016, 28 personnes - dont trois quarts de hors cadre familiaux - avec des projets de maraîchage et des niveaux de formation très divers ont été accompagnés). Le développement des circuits courts, des Amap, la préservation du foncier agricole en zone périurbaine ou encore l'approvisionnement local des cantines sont des enjeux fort identifiés par l'intercommunalité. Différentes études et projets l'ont amenée à "se mouiller" sur ces problématiques et à acheter du foncier (malgré les fortes réticences de certains élus) en vue d'installer des maraîchers. La visite, avec des élus, de l'ETA de Blois a permis d'enclencher une dynamique sur le sujet, puis achat de 20 ha par la communauté de communes et de 3 ha par la Ville de Sarlat.</p> <p>En 2014, différents acteurs (Abrobio Périgord, le CFPPA, l'Addear, TDL, la Boutique de gestion) ont créé l'association Pays'en Graine pour accompagner la mise en œuvre de projets agricoles durables en gérant un ETA constitué de lieux tests répartis sur le territoire Périgourdin.</p> <p>Aujourd'hui, les personnes venant se tester pose la condition de pouvoir rester sur les terrains à l'issue de leur période de test... et des négociations avec la communauté de communes sont en cours.</p>	De nombreux membres sont communs aux deux structures	ETA locataire de la communauté de communes	
Hauts de France	Le Gerموir	Nord-Pas de Calais	<p>L'ETA le Gerموir a été créé dans un ancien corps de ferme adossé à 4 ha de terres certifiées en bio, sur la commune d'Ambricourt, dans le Pas-de-Calais.</p> <p>En 2005, grâce au soutien de la Communauté de communes de Fruges, du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil départemental du Pas-de-Calais, de la Fondation de France, de la Fondation RTE et de la Foncière TDL, l'Afip Nord-Pas de Calais a pu concrétiser le rachat du site.</p> <p>Deux entités distinctes ont été créées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une Société civile immobilière : la SCI Le Gerموir qui gère le patrimoine immobilier. Détenant plus de la moitié des parts, l'Afip est l'associée principale de la SCI Le Gerموir, avec deux autres personnes morales : les associations Arcade et EnergEthic.</li> <li>- la partie agricole, propriété de la Foncière TDL, avec un unique locataire (bail environnemental de 9 ans) pour les terres et le hangar agricole : l'Afip.</li> </ul> <p>En 2015, l'Afip a embauché un chef de culture.</p>	Il y a eu à un moment une permanence d'un salarié de TDL, une fois par semaine, sur de l'accompagnement pour la recherche de foncier. Du fait du peu de moyens financiers et d'un faible nombre de demandes, les permanences se sont arrêtées.	ETA locataire de la Foncière TDL	

- inciter les fermiers Terre de Liens à s'insérer dans des logiques d'accueil de porteurs de projets en phase de test. Ce point pose aussi la question de (l'absence de) la communication entre Terre de Liens et « ses » fermiers.

### ... en matière d'acquisition foncière :

- impliquer des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement d'espaces-test agricoles dans des co-acquisitions de lieux test avec le mouvement Terre de Liens ?

### ... en matière d'accompagnement à l'installation et à la transmission agricoles :

- envisager dans un maximum de projets de fermes Terre de Liens de dédier une petite partie de foncier à du test agricole ;
- systématiser le questionnement autour de l'intérêt de mettre en place des espaces de test sur des propriétés publiques (accompagnées par Terre de Liens), chez des paysans des différents réseaux, sur les fermes Terre de Liens...
- mettre en place des logiques de test sur des fermes Terre de Liens (« se tester sur sa future ferme Terre de Liens ») ; démarche intéressante, notamment pour les cas de transmission ou d'acquisition par Terre de Liens sans projets précis ;
- mieux articuler les différentes compétences et fonctions portées par les espaces-test agricoles et Terre de Liens (dans des parcours d'accompagnement multi-acteurs, par exemple) en renforçant les échanges entre réseaux, en automatisant les prescriptions croisées (les porteurs de projets accueillis par Terre de Liens renvoyés vers les espaces-test agricoles, ceux en test vers Terre de Liens pour les problématiques foncières...) ;
- proposer des accompagnements renforcés des personnes en test dans leur recherche de foncier, assurés par les associations territoriales ou les groupes locaux de veille foncière de Terre de Liens.

### ... en matière de travail inter-réseaux entre Reneta et le mouvement Terre de Liens :

- formaliser un groupe de travail commun ;
- pour Terre de Liens, investir le statut de membre associé du Reneta pour travailler l'articulation politique des démarches.

## Terre de Liens : trois composantes pour un mouvement

L'association Terre de Liens est née en 2003 de la rencontre de différents mouvements (finance solidaire, éducation populaire, agroécologie, création d'activités agri-rurales) et de l'idée que l'on pouvait gérer autrement les terres agricoles dans les territoires, en tant que bien commun, afin de les protéger sur le très long terme, en mobilisant la société civile. Créée en 2007, la Foncière Terre de Liens rassemble aujourd'hui 14 000 actionnaires, 60 millions d'euros de capital et 150 fermes acquises en dix ans. En mai 2013, la naissance d'une Fondation reconnue d'utilité publique permet à Terre de Liens de recevoir des legs, de mobiliser des donateurs et de consolider le réseau associatif actif sur l'ensemble du territoire.

## entre espaces-test et Terre de Liens

ETA : espace-test agricole  
TDL : Terre de Liens

les coopérations ? Pour quoi faire ?				Facteurs de réussites et points de blocages identifiés dans les coopérations			Pistes de coopération (de nouvelles, d'autres à renforcer ?) et perspectives	
propriétaire	Implication stratégique / politique		Autres actions (plaidoyer commun...)	Facteurs de réussite	Points de blocages	Questions soulevées/Points d'intérêt	Renforcer celles existantes ?	Développer de nouvelles coopérations ?
	Y a-t-il des porteurs de projets locataires de TDL ?	Place dans les instances et la gouvernance						
En 2015, TDL a acheté 6 ha pour que des personnes en sortie de test se maintiennent sur les lieux où elles se sont testées			TDL Aquitaine est membre de l'association Pays'en Graine	Plusieurs membres à la fois dans Pays'en Graine et dans TDL Aquitaine	Frilosité de certains élus à s'engager sur ces thématiques	Noter l'importance des visites de terrain, de l'invitation dans des conseils d'administration de TDL... Bref, de l'interconnaissance	Reproduire ce schéma : acquisition par la collectivité pour les lieux test puis TDL comme propriétaire après le test  Les élus communiquent dessus (même ceux qui étaient frileux !!)	<u>Résultats</u> L'idée que "ce que la collectivité a gagné par la vente à TDL pourrait être réinvesti dans du foncier pour du test" fait son chemin, la dynamique est partie. En revanche, une nouvelle problématique émerge, celle de la commercialisation et de la non concurrence entre porteurs de projet... <u>Perspectives</u> Aller vers de nouveaux modèles économiques d'installation en maraîchage (légumes de plein champ...) et mettre en œuvre un projet de légumerie sur le lycée agricole.
				Les liens et l'écoute réciproque entre les structures et l'ancien propriétaire de la ferme.  La possibilité de faire financer une partie des travaux par la Foncière.	L'ETA n'a jamais su ce qui a été collecté pour le projet du Gerموir (qui sont les actionnaires, les donateurs... ?)  La perte d'information et d'histoire à chaque renouvellement de salarié dans les associations impliquées.	La nature des relations entre bailleurs et preneurs dans un tel bail rural  L'analyse du modèle économique du porteur	Mieux expliquer les règles et rôles de chacun (est-ce à TDL de le faire ?) Travailler sur la place du foncier dans l'accompagnement des personnels en test ? La place des ETA comme fermier : doivent-ils en avoir une au sein de l'association des fermiers ou autre part (un ETA est-il un locataire comme les autres ? Peut-être pas au regard du nombre de personnes passées par le Gerموir... Comment ne pas dépasser les lignes, être dans l'ingérence ? Un fermier "fait sa vie" ; un ETA c'est autre chose !)	Communiquer sur qui a épargné (pour les inviter à l'assemblée générale par exemple...)  Aller vers une commission commune ETA et TDL (et envisager accompagner en priorité des personnes issues de TDL ?)  A qui, au sein de TDL, rendre compte de l'activité (agricole) ? Au gestionnaire du bâti ? A l'association territoriale ?

# Les Amap, actrices de l'installation agricole

## PROBLÉMATIQUE DE L'ATELIER

En Île-de-France, de nombreux paysans et entrepreneurs à l'essai sont accompagnés par des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap). Quels bénéfices, risques et intérêts ces partenariats présentent-ils (pour les espaces-test, pour les entrepreneurs à l'essai et pour les Amapiens) ? À quelles conditions reproduire cette spécificité francilienne ?

## Témoignages

### Reconstruire une relation de confiance

« L'Amap des Panais de Pontault, en Seine-et-Marne, existe depuis 2010. Fin 2014, l'association met fin au partenariat qu'elle avait avec le maraîcher et beaucoup d'Amapiens s'en vont également. Le socle restant, une quinzaine de personnes, recherche alors un nouveau maraîcher et s'interroge sur un certain nombre de critères avant de s'engager dans un nouveau partenariat. Ils se mettent en relation avec le réseau des Amap Île-de-France et rencontrent, début 2015, Michel Deserville, alors en test d'activité avec la couveuse Les Champs des Possibles. Le courant passe et malgré leurs inquiétudes quant au fait que Michel démarrait tout juste sa période de test, ils signent, la coopérative des Champs des Possibles se portant garant et rassurant quant aux capacités de production du réseau. Malgré un passage du prix du panier de 14 à 22 euros, les Amapiens sont rapidement rassurés par la quantité et la qualité des légumes. Après un départ à 15 parts de production en avril 2015, l'objectif de passer à 35 est atteint en septembre 2015 grâce à la communication réalisée par les Amapiens et à la qualité des légumes. Travailler en lien avec Les Champs des Possibles a permis au groupe d'Amapiens de se remobiliser ; ils sont de plus en plus nombreux à venir voir "comment ça se passe" et à donner des coups de main à

Michel qui, à la fin de sa période de test restera sur les mêmes terres pour devenir entrepreneur associé de la coopérative. »

Matthieu Pichon, Amapien des Panais de Pontault  
(plus d'infos : [www.lespanaisdepontault.org](http://www.lespanaisdepontault.org))

### Tester l'association

« Je suis arrivé à l'agriculture par les Amap et en fréquentant des paysans via mon métier de cuisinier. Je suis passé par une formation et du salariat avant de devenir entrepreneur à l'essai chez Laurent Marbot, maraîcher à Boissy-sous-Saint-Yon en Essonne. Pour moi, le test était une occasion de vivre la vie d'un maraîcher 365 jours par an, de faire cet apprentissage du quotidien en étant plus impliqué qu'un ouvrier agricole. Se tester en tant qu'entrepreneur à l'essai, c'est aussi une manière de voir s'il y a possibilité de s'associer, de trouver un associé pour la suite ! Bossier un an avec une personne, sans investissements communs, permet d'alléger la prise de décision quant au choix de s'associer ou pas.

Au quotidien, je suis en immersion, pas en autonomie totale, je travaille avec Laurent. C'est très confortable du point de vue des responsabilités, on peut se laisser porter. Même si on est moins moteur, c'est bien car être lancé trop rapidement peut être difficile. Cette immersion permet d'avoir un maximum d'informations en peu de temps pour ne pas se planter. Laurent est en commercialisation 100% Amap, j'ai pris en charge une part de la production pour 35 Amapiens qui sont temporairement "les miens". Comme il n'y a pas de possibilité d'agrandir les surfaces cultivées chez Laurent, pour un même chiffre d'affaires, nous nous payons à deux, en limitant les investissements, en augmentant les ponctions sur la trésorerie mais aussi, nous travaillons moins et cela libère du temps pour, par exemple, envisager d'autres projets.

Pour les paysans qui chercheraient à prendre des entrepreneurs à l'essai pour minimiser leur charge de travail en faisant à plusieurs, je dirais qu'il faut quand même faire attention à la qualité de la relation avec l'entrepreneur à l'essai. Laurent ne se serait jamais engagé si nous ne nous connaissions pas bien avant. Il est important de connaître son partenaire avant de s'engager, même pour un an. »

Adrien, ancien entrepreneur à l'essai

### Se mobiliser pour le maintien de l'activité agricole

« À Guyancourt, dans les Yvelines, l'Asso'Régai est née de la prise de conscience des dérèglements climatiques. En décembre 2015, suite à la COP 21, un premier collectif s'est monté pour préserver des terres agricoles contre la bétonisation. En 2016, il y a eu la création d'un second collectif en Amap sur le territoire. Les deux entités se sont rencontrées et ont eu besoin d'une structure commune ;



elles ont créé l'Asso'Régal. Son objectif est de pousser les acteurs du territoire à avancer sur la thématique climatique, notamment via le thème de l'agriculture. L'Amap est motrice en termes de mobilisation pour l'association qui, de son côté, veille au bon fonctionnement de l'Amap dont le maraîcher est aujourd'hui dans une situation foncière précaire. L'Asso'Régal se mobilise, en lien avec Les Champs des Possibles et Terre de Liens sur de la veille foncière citoyenne et la recherche de terres en proximité. L'idée est d'impliquer le plus localement possible ; la solidarité avec le maraîcher est forte et l'engagement va plus loin que la consommation de légumes. En outre, l'association a fait appel à Alternatiba et aux Amis de la Terre pour se former à une méthodologie de mobilisation locale. L'objectif est d'inciter la municipalité à acheter quelques hectares de terrain pour stabiliser la situation du maraîcher.

L'Asso'Régal a une organisation collégiale, elle est composée d'un collège solidaire d'une douzaine de personnes et de groupes de travail (circuits courts, mobilisation et campagnes, épicerie participative...). De plus en plus d'habitants s'impliquent et passent le cap en prenant part aux campagnes d'actions non violentes. »

Antonin, adhérent de l'Asso'Régal

(Plus d'infos : <http://lassos.regal.bio>)

### Assurer dans l'engagement vis-à-vis des Amap

« En 2009, avec l'appui de l'Ardear, trois espaces-test agricoles ont vu le jour en Languedoc-Roussillon. Dans le Gard, l'espace-test Coups d'Pousses héberge des producteurs en test sur des lieux permanents ou temporaires.

Un des deux lieux test permanents vient de la reprise de l'exploitation d'une maraîchère qui alimentait depuis une dizaine d'années 450 paniers pour quatre Amap. Ne trouvant pas à transmettre, elle a proposé à Coups d'Pousses de reprendre l'exploitation... et la commercialisation en Amap. Fin 2015, la maraîchère a informé les Amapiens de la reprise des contrats par la couveuse d'ici fin 2016. Rapidement, la question de l'implication des Amapiens s'est posée. Une condition a été fixée : continuer à alimenter pendant un minimum de cinq ans. Pour assurer la transition et tenir cet engagement, la couveuse a recruté un chef de culture sur l'espace-test, garant du résultat en termes de paniers pour les Amapiens. Ce dernier travaille indépendamment des producteurs à l'essai.

Face à la difficulté de recruter des candidats à l'essai, malgré le nombre de candidatures, le coordinateur de l'espace-test, qui gérait aussi la communication avec les Amapiens, a dû faire appel à une main d'œuvre salariée. Les implications de ces changements n'ont pas assez été pris en compte ; ils ont généré une surcharge de travail considérable pour le coordinateur (qui a d'ailleurs quitté son poste) et entraîné le départ d'une centaine d'Amapiens. Aujourd'hui, quatre producteurs sont à l'essai sur le site et la situation est stabilisée. »

Pierre Migot, animateur à Coups d'Pousses

(présentation détaillée de la couveuse sur :

[https://reneta.fr/\\_Coupsdpousses](https://reneta.fr/_Coupsdpousses))

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES SUR CE QUE CE TYPE DE PARTENARIATS NÉCESSITE...

### ... pour les Amapiens :

- un accompagnement par une structure (comme c'est le cas en Île-de-France avec Les Champs des Possibles, par exemple), pour, notamment en amont d'un partenariat avec une personne à l'essai, comprendre dans quoi ils se lancent ;
- d'accorder de l'importance au « feeling », l'avenure humaine et les relations entre personnes ne sont pas à négliger ;
- d'envisager l'avenir dès le début, en se demandant si l'Amap a pour vocation à suivre la personne en test ou à demeurer sur l'espace-test ;
- se demander jusqu'où doit aller le contrat moral avec une personne qui se teste et qui donc peut décider d'arrêter à tout moment...

NB : un point de vigilance a été pointé. Beaucoup des expériences présentées lors de ces rencontres sont le fait d'Amap très militantes ; or elles ne le sont pas toutes. Il est important d'avoir conscience que l'engagement (militant, dans une relation avec un entrepreneur à l'essai...) se construit et peut prendre du temps.

### ... pour l'entrepreneur à l'essai :

- de se former (obligatoirement ?) à ce qu'implique de travailler avec des Amap pour établir un partenariat choisi et pérenne ;
- de construire de bonnes relations avec son Amap (en s'y prenant plusieurs mois à l'avance, en rencontrant plusieurs groupes avant d'arrêter son choix...);
- d'être conscient du confort que peut procurer une immersion et en Amap pour mieux préparer l'après.

### ... pour les espaces-test agricoles :

- de se dégager du temps pour créer des partenariats avec des structures type réseau des Amap pour la commercialisation des personnes en test ;
- de définir si le choix de commercialisation en Amap doit être un critère de sélection des entrepreneurs à l'essai ;
- de réfléchir à la mise en place de relais d'approvisionnement des Amap, en cas d'arrêt d'un entrepreneur en test ;
- d'être vigilant à ne pas trop « couvrir » les personnes en test... !



# Les Projets alimentaires territoriaux, une opportunité pour l'installation agricole ?

## PROBLÉMATIQUE DE L'ATELIER

L'émergence des Projets alimentaires territoriaux (PAT) donne la possibilité aux collectivités de devenir animatrices d'une stratégie alimentaire de proximité. De quelle manière ces dynamiques territoriales peuvent-elles favoriser l'installation agricole ?

## INTRODUCTION AU PAT,

par **François Mauvais**, responsable de l'offre alimentaire à la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Driaaf) en Île-de-France.

Depuis un peu plus d'un an, on entend parler des PAT, projets qui ont pris une forme quasi contractuelle au moment du Salon de l'agriculture 2017. Les Draaf travaillent à identifier ce que doit ou peut contenir un PAT. L'échelle ou le périmètre pertinent pour de tels projets est la première question à se poser. Il y a ensuite à mener un travail de diagnostic où l'on identifie les flux alimentaires. Ce travail peut recouper celui réalisé dans le cadre d'autres dispositifs, comme les Programmes régionaux d'agriculture durable (Prad) [document qui a pour objet de « fixer les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État en région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux » (art. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime)].

Par exemple, l'Île-de-France dispose déjà d'un diagnostic de la production alimentaire (ce qui est produit, mangé, exporté...) et de connaissances en matière de transformation et de distribution alimentaire (diagnostics disponibles sur : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Diagnostic-de-l-offre-alimentaire>).

## Qu'est-ce qu'un Projet alimentaire territorial ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art. 39), les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles d'un territoire. (source : <http://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>)

## CONSTRUCTION DU PAT

Les partenaires sont multiples et n'ont pas tous l'habitude de se croiser et de travailler ensemble, cette dimension est d'ailleurs un enjeu fort des PAT. Il y a des collectivités, des producteurs, des chercheurs, des membres de la société civile, mais aussi des entreprises et coopératives de transformation (ce qui est une nouveauté par rapport à de précédentes démarches). Avec un PAT, on touche à différents domaines : économie des filières ; foncier et aménagement ; environnement ; nutrition et santé ; action sociale... Ces domaines viennent d'ailleurs questionner les compétences des collectivités.

En termes de procédure, les PAT sont déposés en Draaf qui donne un avis motivé ; les projets remontent ensuite au ministère.

Parmi les points d'attention et les acteurs à mobiliser, on peut retenir :

- la phase d'identification des acteurs locaux (pas facile de trouver les bons interlocuteurs de la transformation, ni d'identifier tous les acteurs de la restauration collective, de la recherche, et les autres acteurs du territoire) ;
- lien avec les acteurs comme les chambres consulaires, susceptibles d'apporter des données pour quantifier ;
- en matière d'économie des filières, difficile de ne pas associer dès le départ les Régions qui ont des compétences et de la connaissance sur le sujet ;
- sur l'action sociale, il faut associer les Départements ;
- sur la santé et la nutrition, il n'y a pas d'acteurs pré-identifiés ;
- sur les aspects culture, gastronomie : Parcs naturels régionaux, Civam...
- sur le foncier, l'urbanisme, les collectivités.



NB : La restauration collective est souvent envisagée comme une « porte d'entrée » pour les élus qui souhaitent agir sur l'alimentation ; mais il faut être conscient qu'elle est peu importante dans les flux alimentaires. Elle n'est pas LE levier à actionner pour favoriser une relocalisation de l'alimentation ; il faut agir sur la grande distribution (GMS).

## Témoignages

### Maintenir le nombre d'exploitations en agissant pour des fermes plus petites mais diversifiées via un PAT

« L'agglomération Paris-Saclay compte 27 communes en Essonne. Il y a des espaces agricoles variés entre le Plateau de Saclay, zone céréalière, et des zones maraîchères dans le Triangle vert. L'agglomération compte 300 000 habitants, c'est un secteur avec de grandes zones d'activités, des problèmes de transports ou encore de logements sur place. Elle a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ses compétences ont été précisées courant 2016. C'est une chance d'avoir une délégation agriculture au sein de l'agglomération.

Au moment du travail sur ses compétences, un travail de diagnostic territorial a été réalisé. Il a mis en évidence qu'un quart du territoire est en zone agricole (4 700 ha) dont les deux tiers sont protégées. Sur la zone du Plateau de Saclay, la moitié des agriculteurs sont engagés dans des démarches de circuits courts ou de diversification et le Triangle vert, qui a une histoire maraîchère ancienne, tend à muter vers des céréales. Il y a deux associations d'animation territoriale sur le secteur : Terre et Cité et l'association du Triangle vert.

Nous avons aussi constaté que deux tiers des agriculteurs en activité avaient plus de 55 ans (ils sont donc des « proies » faciles pour l'agrandissement) et que les surfaces à transmettre sont importantes et difficilement transmissibles. Pour nous, l'installation est un enjeu crucial, d'où notre partenariat avec l'espace-test Les Champs des Possibles. Aujourd'hui, l'agglomération essaie de faire comprendre à la chambre d'agriculture que ce n'est pas contradictoire d'allier action pour l'installation et l'agrandissement de concert. En effet, des fermes de 100 ha pourraient, au moment de la transmission, être orientées en partie vers de l'agrandissement et de l'installation. L'enjeu pour l'agglomération est de maintenir le nombre d'exploitations et donc d'agir pour des fermes plus petites mais diversifiées.

En 2014, une étude sur les circuits courts pour la restauration collective a été menée sur trois territoires : Versailles-Grand Parc ; Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris-Saclay. Cela a été un point de départ et nous avons souhaité aller plus loin en travaillant sur un PAT. Parmi les axes retenus dans ce projet, on peut citer : l'installation-transmis-

sion pour agir sur la production ; l'optimisation des relations offre-demande ; l'amélioration de l'accès pour tous à des produits de qualité. Le partenariat de l'agglomération avec Les Champs des Possibles s'articule autour de trois grands axes : la transmission ; l'accompagnement à l'installation ; la transformation. »

Lorraine Weiss, responsable de l'agriculture, des paysages et des circulations douces à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (Essonne)

### Expérimenter pour donner envie de venir s'installer

« Je suis élu depuis trois ans à Bray-sur-Seine qui compte 2 500 habitants. Nous avons voulu réaliser un diagnostic agricole et alimentaire mais nous n'avions aucune ingénierie pour le faire. Nous nous sommes rapprochés de la communauté de communes qui de la même façon n'avait pas dans ses services de compétences pour réaliser un tel diagnostic ; on touche là à un problème de ressources des collectivités... Nous avons aussi sollicité les citoyens et profité du lancement de l'Agenda 21 pour réfléchir au sujet.

En tant que maire d'une petite commune, on s'intéresse forcément à l'école... Avec les communes alentour, nous avons le même fournisseur pour la cantine qui, de toute façon, est le seul à répondre à nos offres. On a ici des pépites en termes de productions agricoles et pourtant, nous ne trouvons pas le moyen de les consommer ici et elles partent vers d'autres territoires. Après, cette problématique intéresse peu, les mentalités ne sont pas là. Nous sommes dans d'autres problématiques par rapport à l'urbain et, même si nous avons des terres, on a du mal à trouver du monde pour venir y travailler. Le diagnostic est triste. Si les citoyens ne sont pas en alerte et capables d'aller voir leurs élus avec bienveillance, alors il ne se passe rien dans nos petites communes.

Le projet "Ateliers de territoire", initié par la communauté de communes, porté et animé par la DDT [Direction départementale des territoires] a permis d'apporter un peu d'ingénierie. Nous avons voulu nous lancer dans un contrat de ruralité pour aller vers la construction d'une légumerie et d'un lieu de découpe dans lesquels l'intercommunalité investirait et qui seraient mis à disposition des producteurs du territoire, pour leur donner envie de rester, voire de venir ! Nous sommes dans une logique d'expérimentation. La collectivité peut refuser la prise de risque mais, si on ne se lance pas, on loupera le train. Il faut impulser des dynamiques et les élus doivent être bousculés par des citoyens sachants et bienveillants. »

Emmanuel Marcadet, maire de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne)

# La SCIC un statut idéal pour les espaces-test agricoles ? Oui, non, peut-être...

## PROBLÉMATIQUE DE L'ATELIER

Quels enseignements et perspectives peut-on tirer des premières tentatives d'espaces-test agricoles sous statut SCIC ?

## ECHANGES AUTOUR DE L'EX-PÉRIENCE DES CHAMPS DES POSSIBLES ET DE LA CIAP 44

**Pour un espace-test agricole, être en SCIC facilite-t-il le fait de trouver des financements ?**

Pour les Champs des Possibles, espace-test francilien créé en 2009 sous forme associative, passer en SCIC a fermé plus de portes de financements que cela n'en a ouvert... La SCIC est une SARL, donc une société à but lucratif (qui peut redistribuer des bénéfices aux sociétaires).

Mais, parmi les avantages de ce passage, il y a la mise en place d'un modèle économique plus équilibré, avec des fonds propres plus importants apportés par différents sociétaires. Cela a aussi ouvert l'accès à certaines aides à l'investissement du deuxième pilier de la Politique agricole commune, accessibles uniquement à des structures où minimum 50% du capital est détenu par des paysans (avec le dilemme : ouvrir largement le capital pour alléger le poids pour les agriculteurs ou s'organiser pour pouvoir bénéficier de ces aides ?).

Pour la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (Ciap) en Loire-Atlantique, le statut SCIC a permis de nouveaux partenariats à même de débloquer des aides adaptées à la particularité SCIC dont le principal atout réside néanmoins dans « l'intérêt collectif ». Pour l'instant, il n'y a pas d'entrepreneurs à l'essai associés à la Ciap et 100% des bénéfices sont mis en réserve.

## La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001, est :

### ... une société

Société de personnes qui prend la forme commerciale (SA, SAS ou SARL).

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et soumise aux impôts commerciaux.

La décision de toute société ou association déclarée de modifier ses statuts pour se transformer en SCIC n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

### ... coopérative

1 personne = 1 voix en assemblée générale

La valeur nominale de la part sociale est fixée par les statuts.

Le capital constitué par le total de ces parts est variable, ce qui permet la libre entrée et sortie de sociétaires.

Mise en réserve des excédents à chaque clôture des comptes : au moins 57,5% du résultat affecté aux réserves impartageables, ce taux pouvant être porté par chaque AG ou par les statuts à 100%.

### ... d'intérêt collectif

L'intérêt par lequel tous les associés et l'environnement peuvent se retrouver autour d'un objet commun en organisant une dynamique multi-parties prenantes. Ancrée sur un territoire géographique, ou au sein d'une communauté professionnelle ou encore dédiée à un public spécifique, la forme SCIC peut recouvrir tout type d'activité qui rend des services aux organisations ou aux individus, sans restriction *a priori*... Permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour du projet commun. Pour se constituer une SCIC doit obligatoirement associer :

- des salariés ;
  - des bénéficiaires ;
  - un troisième type d'associés selon les ambitions de l'entreprise.
- Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent devenir associés et détenir jusqu'à 50% du capital. (Source : [www.les-scic.coop](http://www.les-scic.coop))

## Quels avantages de la SCIC par rapport au statut associatif ?

Les Champs des Possibles ont décidé de transformer l'association en SCIC même s'il aurait été possible de garder les deux. Avant la SCIC, l'association avait deux régimes : l'activité association non fiscalisée et la partie comportant l'activité des couvés qui elle était fiscalisée. Le choix a été fait de garder une seule structure pour ne pas multiplier les conseils d'administration (CA), pour simplifier la gouvernance : un seul CA et une co-gérance qui reprend les pratiques de l'association. La SCIC permet aussi de limiter la prise de risque (par rapport à une présidence d'association) ; il y a plus de solidarité dans la responsabilité en cas de problème.

## La motivation de créer une SCIC pour davantage répartir la responsabilité est-elle suffisante ? Et est-il pertinent de mettre toutes les fonctions d'un espace-test agricole dans la SCIC ?

Chaque situation est particulière. Parmi les autres options, il y a la Scop (uniquement pour les salariés), la Scaec (peu utilisée et réservée à des agriculteurs), des structures couplées (Scop qui gère des magasins et SCIC qui gère une partie mutualisée)... Il y a plein de possibilités et des combinaisons à inventer.

NB : une association qui collecte des dons et a accès au mécénat peut mettre ses moyens à disposition d'une SCIC...

L'intérêt du modèle coopératif est de réfléchir et d'agir sur la gestion du capital.

La Ciap et Les Champs des Possibles ont décidé d'être aussi des Coopératives d'activité et d'emploi (CAE). Aux Champs des Possibles, la CAE permet à des entrepreneurs de développer leur activité économique individuelle dans un cadre coopératif. Ils mutualisent certains services (comptabilité, gestion, formation, accompagnement...), bénéficient du statut de salarié avec ses avantages (couverture sociale, retraite, cotisation chômage...) tout en conservant une pleine autonomie dans le développement de leur activité. C'est une alternative à l'installation individuelle en agriculture ainsi qu'un espace de coopération économique pour des artisans, formateurs, consultants, etc., souhaitant développer une activité en lien avec l'agriculture, l'alimentation ou le développement local.

## Quelle organisation du capital et quelle gouvernance dans les deux structures ?

À la Ciap, le capital est de 14000 euros. La coopérative est constituée de cinq collèges : organisations professionnelles agricoles (OPA), acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), citoyens engagés, collectivités territoriales et salariés. Il n'y a pas de collègue « porteurs de projets » mais la réflexion sur ce point évolue. Les collèges de vote sont les mêmes et la répartition du nombre de votes est faite de sorte que « les OPA et acteurs de l'ESS » ou « les OPA et les salariés » aient la majorité.

Aux Champs des Possibles, il y a sept catégories d'associés : les fermes d'accueil, les partenaires techniques et économiques, les tuteurs et accompagnateurs, les collectivités et établissements publics, les citoyens engagés, les salariés et les entrepreneurs salariés.

Il y a quatre collègues de vote (salariés, entrepreneurs salariés, fermes d'accueil et partenaires techniques, autres associés) avec plus de votes pour les salariés et les entrepreneurs salariés pour que ceux qui produisent aient bien la main sur les décisions.

Le choix a été fait que les entrepreneurs à l'essai ne soient pas trop impliqués dans la gouvernance. Ils sont

néanmoins présents au conseil de la coopérative dont l'avis est obligatoire pour toute embauche ou investissements. Les décisions au quotidien sont prises par les co-gérants qui ont reçu la confiance de l'assemblée générale.

La rédaction des statuts a été en majeure partie assurée par un des salariés des Champs des Possibles, malgré l'idéal de le faire de façon plus collective ; leur préambule décrit ce qui donne à la coopérative son intérêt collectif.

À la Ciap, les modes de prise de décision sont similaires, avec en plus un comité d'engagement pour les achats de moyens de production. La structure se pose aujourd'hui la question de passer en SA (une SCIC en SA a un président directeur général ou une fonction directoire et un fonctionnement qui se rapproche plus du fonctionnement associatif ; en SARL, la co-gérance a le pouvoir avec un conseil de coopérative, ce statut est intéressant pour se défaire des habitudes de fonctionnement en association).



## LE MULTI-SOCIÉTARIAT EN SCIC

**Atouts :** pondérer les voix, intégrer les enjeux des parties prenantes (collectivités locales, agriculteurs du territoire...), souplesse dans la gouvernance, réactivité de la co-gérance.

**Contraintes :** parfois difficile de donner une place aux usagers (une solution peut être de proposer une implication après le test, de proposer un parcours d'accompagnement-formation sur l'esprit coopératif, de collecter par d'autres moyens les suggestions...). La gestion coopérative peut néanmoins présenter une certaine lourdeur.

NB : les montants que les collectivités peuvent apporter sont limités à 50% du capital.

## FAVORISER LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN TEST, LE RAPPORT ENTRE SCIC ET CAE

**Atouts :** le statut de CAE permet de devenir associé (en partie propriétaire de l'outil de production) et l'entrepreneur salarié se rémunère à hauteur du résultat de son activité.

Il y a mutualisation de moyens entre les producteurs, un partage du risque et un accès au crédit bancaire facilité.

**Contraintes :** pas de transparence fiscale comme dans un Gaec et l'entrepreneur salarié n'a pas le statut d'exploitant agricole (et donc pas accès à certaines aides).

Une structure faïtière associant SCIC et des structures locales qui permettraient aux entrepreneurs de bénéficier du statut agricole et autres est à imaginer !

## Pour en savoir plus

- Les Champs des Possibles  
Sylvain Péchoux, co-gérant  
sylvain@leschampsdespossibles.fr  
06 29 17 51 92

- Ciap 44 - Coopérative d'installation en agriculture paysanne  
Claire Lavour, co-gérante  
ciap44@orange.fr - 02 40 20 83 93

# Les citoyens, vivier de futurs agriculteurs

## PROBLÉMATIQUE DE L'ATELIER

De plus en plus de nouveaux agriculteurs sont des citoyens non issus du milieu agricole. Quels sont leurs besoins ? Quelle vision ont-ils du métier et comment le font-ils évoluer ?

## QUI SONT CES NOUVEAUX PORTEURS DE PROJET ?

Aujourd'hui, environ 35000 actifs agricoles quittent la profession chaque année, contre 18000 qui s'installent. Parmi eux, un tiers bénéficient de la Dotation jeune agriculteur (DJA) et s'inscrivent dans le dispositif d'aide à l'installation institutionnel (qui impose la réalisation d'un plan de professionnalisation personnalisé et exige d'avoir un diplôme de niveau 4, formation de niveau du bac - général, technologique ou professionnel -, du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel). Un autre tiers, de moins de 40 ans, s'installe sans la DJA ; ce sont des personnes sans diplôme, avec un projet d'installation sur une trop petite surface, qui suivent une logique d'installation progressive qui n'est pas en adéquation avec les exigences de la DJA ou qui ne veulent pas se soumettre aux conditions de l'installation aidée. À noter qu'un dispositif d'installation progressive a fait son entrée dans le parcours à l'installation aidée depuis la loi d'avenir agricole de 2014). Le dernier tiers est constitué de personnes de plus de 40 ans qui ne peuvent donc prétendre aux aides « jeunes agriculteurs ».

Les espaces-test agricoles ont été créés pour les personnes non issues du milieu agricole, du fait de leurs difficultés multiples à mener à bien un projet d'installation. Ce sont des lieux à vocation d'installation plus progressive.



## Hors cadre et non issus

L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au troisième degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du Code civil). Par extension, les personnes s'installant dans ces conditions sont couramment appelées des « hors cadre familial » et un grand nombre d'entre-elles sont par ailleurs « non issues du milieu agricole ».

## Premières réactions...

... de **Lucile Leclair**, co-auteure du livre *Les Néo-paysans* (paru en 2016 au Seuil, en partenariat avec Reporterre) Les termes employés, « hors cadre familial », « non issus du milieu agricole » sont négatifs, comme si ces personnes étaient déviantes. Alors qu'elles sont plutôt source de renouvellement, vivier et qu'elles tendent à devenir majoritaires. Leur présence est logique et devrait être perçue plus positivement. Il est important d'accompagner ces personnes pour que leurs projets émergent. De plus, souvent, ces personnes s'associent à des « cadres familiaux » et il faut faire attention à ne pas véhiculer d'oppositions stériles entre « néo-agriculteurs » et « paysans ». Pendant les deux ans de wwoofing qui ont servi de matière au livre, nous avons rencontré des « non issus » provenant de toutes les classes sociales, qui arrivaient dans le métier avec des capitaux et donc des situations de départ différents. Parmi les raisons premières d'installation (en reconversion professionnelle ou pas), on trouve souvent un mal être professionnel (voire des situations de *burn out*) ; un mal-être vis-à-vis de la société, une réflexion sur l'essentiel de la vie et l'envie de savoir « faire » ; la volonté d'incarner le changement, de s'engager en changeant de mode de vie et de faire « quelque chose qui ait du sens ».

... **Romain Deswarte**, responsable du BPREA « maraîchage biologique » au CFPPA de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)

J'accueille un public composé quasi exclusivement de personnes en reconversion professionnelle ; ce sont des « urbains », voire même souvent des Parisiens. Les principales motivations de ces reconversions sont « *trouver une activité qui ait du sens* » et « *sortir du bureau* ». Je fais intervenir la couveuse des Champs des Possibles dans le cadre de la formation et, au final, beaucoup vont y passer à un moment de leur parcours, ce qui est pour moi un gage de réussite d'installation.

Je suis également conseiller pour l'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés et je remarque que les installés dans le cadre de la DJA sont en majorité « cadre familial », donc issus du milieu agricole. Peut-être est-ce dû à la difficulté de trouver du foncier en Île-de-France ?

Le BPREA dont je m'occupe reçoit une centaine de candidatures par an, pour quinze places. Je me rends compte que l'agriculture suit des phénomènes de mode : biodynamie, permaculture, agriculture urbaine... Les personnes qui désirent se former ont un regard non professionnel sur le métier et je leur conseille au maximum d'aller rapidement se confronter à la réalité ; nous encourageons les immersions et privilégions les candidats qui ont déjà conscience des réalités. Pour la sélection, nous organisons des sessions de vingt-cinq personnes (dont quinze demandeurs d'emploi) pour une première prise de contact. Les personnes sont reçues pour 15 minutes d'entretien, puis on évoque collectivement les expériences professionnelles de chacun. Un renvoi vers des dispositifs d'immersion (via Pôle emploi, par exemple) est proposé aux à ceux qui n'ont pas d'expérience. Nous procédons aussi par ordre d'arrivée des demandes. Pour une formation qui débute en octobre, le recrutement est bouclé en mars.

... **de Laurent Marbot**, maraîcher dans l'Essonne installé depuis 2001, administrateur des Amap et tuteur impliqué dans l'espace-test agricole francilien Les Champs des Possibles

Je reçois entre trois et dix stagiaires par an. Je remarque que les porteurs de projet intellectualisent très souvent le métier. Ce sont en général des personnes très « informées », qui ont beaucoup lu ou vu de films sur le sujet. J'essaie de leur apporter plutôt du « vécu », du concret et de leur inculquer la dureté physique du métier, de les sensibiliser aux changements de vie qu'il impose, à ses implications sociales et familiales, à la prise en compte d'un temps de travail important (sans pour autant devenir esclave de sa terre...) et de la souplesse qu'il faut avoir. En quinze ans de métier, j'ai vu les profils rajeunir et j'ai désormais à faire avec des personnes âgées de 20-30 ans, plus humbles. Une grosse partie d'entre eux sont d'anciens Amapiens, c'est un vivier intéressant et important en Île-de-France.

## QUELLES SPÉCIFICITÉS ET BESOINS DES NON ISSUS DU MILIEU AGRICOLE ?

### Retour d'expériences de tuteurs et de formateurs

Dans une couveuse d'activités comme Les Champs des Possibles qui a une obligation de production, il est nécessaire d'apporter des compétences techniques pour répondre à la demande en légumes.

## Paysan demain

Le Pôle Abiosol est un partenariat pour le développement de l'installation agricole en Île-de-France. Il rassemble le Gab, Terre de Liens, le réseau des Amap et Les Champs des Possibles et propose une offre globale d'accompagnement des porteurs de projet ainsi que des collectivités souhaitant développer des projets d'installation en agriculture biologique sur le territoire francilien. Il est notamment à l'origine de la formation « Paysan Demain » qui permet de réaliser quatre périodes de quinze jours de stages dans des fermes sur des productions diversifiées.

Plus d'infos : [www.amap-idf.org/le\\_pole\\_abiosol\\_29.php](http://www.amap-idf.org/le_pole_abiosol_29.php).

Les porteurs de projets qui s'adressent au Groupement des agriculteurs biologiques (Gab) d'Île-de-France ont le plus souvent un passé de salarié et non d'entrepreneur et ils sont peu armés vis-à-vis de entrepreneuriat agricole.

Avec les personnes en reconversion professionnelle qui ont un projet d'installation, il faut rapidement aborder la question familiale, car une installation agricole est un projet familial.

Parallèlement aux apprentissages techniques, il est important de prendre en compte l'intégration des porteurs de projet qui doit être menée en parallèle de politiques publiques favorables à l'installation des personnes en milieu rural.

Concernant l'accompagnement des projets d'installations en collectif qui sont de plus en plus nombreux, les espaces-tests apportent des éléments de réponse car on y travaille collectivement (techniquement, en matière d'intégration ou encore de recherche de foncier). Mais les besoins en formation à l'accompagnement des projets collectifs sont réels (notamment sur des aspects de médiation) et on en est au balbutiement.

### À retenir...

#### # en matière de besoins des porteurs de projets :

- des visites de fermes ;
- de la formation technique ;
- de l'insertion locale ;
- des rencontres et échanges pour lutter contre l'isolement ;
- de la formation spécifique pour les projets collectifs ;
- de la mutualisation (transformation, commercialisation...);
- de l'engagement politique et citoyen ;
- de la reconnaissance.

#### # en matière de réponses apportées par les espaces-test agricoles :

- des parcours d'immersion ;
- des formations courtes ou longues ;
- des témoignages et échanges ;
- du tutorat paysan ;
- de la découverte de l'entrepreneuriat collectif ;
- des études, retours d'expériences, ouvrages et informations.

Partout en France, face à la difficulté de renouvellement des actifs agricoles, des espaces-test proposent à des porteurs de projets non issus du milieu agricole de tester leur activité avant de se lancer dans l'aventure de l'installation. Maraîchers bio en périurbain ou en milieu rural, producteurs de plantes aromatiques, éleveurs de brebis ou de vaches, parfois pluriactifs, souvent riches d'expériences en dehors du monde agricole, tels sont les nouveaux agriculteurs qui choisissent de passer par le test d'activité.

Chaque année depuis sa création en 2012, le Réseau national des espaces-test agricoles (RENETA) organise des Rencontres nationales, temps d'échanges incontournables pour les membres du réseau et leurs partenaires. Au cours de ces journées de travail, les participants ont l'occasion de découvrir les différentes expériences développées en France et en Europe, et de construire ensemble des solutions innovantes en matière d'installation, afin de répondre aux enjeux assignés à l'agriculture d'aujourd'hui : produire une alimentation et un environnement de qualité, et créer de l'emploi durable.

Depuis 2015, RENETA est engagé dans la Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) « Agriculture et innovation sociale » (AGIS) avec ses partenaires : Terre de Liens, Réseau Civam, Relier et la Fadear. Ce programme conduit dans le cadre du Réseau rural français a pour objectif d'élargir le panel des acteurs œuvrant dans le domaine de l'agriculture, notamment en faveur de l'installation et de la transmission agricoles. En articulant leurs actions, les partenaires ont pour ambition d'animer le partage d'expériences, de transférer des pratiques, d'animer des lieux de débat et de concertation sur les questions de l'installation et de la transmission agricoles, afin d'élargir le champ des acteurs, rendre leur participation légitime et de favoriser la co-construction et le dialogue.

RENETA a co-organisé avec Les Champs des Possibles ses Rencontres nationales 2017, à Toussacq (Île-de-France), sur le thème de l'implication citoyenne dans les espaces-test agricoles et ses apports pour l'installation en agriculture. Les ateliers qui ont eu lieu dans ce cadre sur le thème de l'implication citoyenne dans les espaces-test agricoles participent de la réflexion collective menée dans la MCDR.



Ce document a été réalisé par l'Adir et mis en page par Catherine Boé, dans le cadre de la MCDR AGIS. D'autres livrables sont d'ores et déjà disponibles sur le site du Réseau rural français ([www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr)).



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

